

**PRIMATURE**

-----

**PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT**

**BURKINA FASO**

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
DES MINISTRES**

(PP-G N°007-2026)

-----

**Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO**

**Ouagadougou, le 26 février 2026**

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,  
le jeudi 26 février 2026,  
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 10 H 54 mn,  
sous la présidence de  
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,  
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,  
entendu des communications orales,  
procédé à des nominations,  
à une révocation  
et autorisé des missions à l'étranger.

## **I. DELIBERATIONS**

## **I.1. AU TITRE DE LA PRIMATURE**

Le Conseil a adopté **un décret** portant création d'un Secrétariat technique, chargé du Suivi du portefeuille des participations de l'Etat et ses démembrements dans les entités économiques (ST/SPPE).

Le portefeuille des prises de participations de l'Etat regroupe l'ensemble des participations financières détenues par l'Etat et ses démembrements dans des entités dotées de la personnalité morale.

La création du ST/SPPE vise à doter l'Etat d'une structure spécialisée permettant une gestion active, stratégique et cohérente des participations de l'Etat et de ses démembrements dans les entreprises publiques et parapubliques. Elle permet de réduire les chevauchements de compétences entre les structures existantes et de clarifier les responsabilités en matière de pilotage stratégique, de tutelle, de contrôle et de valorisation du portefeuille des participations publiques de l'Etat dans les entités économiques.

L'adoption de ce décret permet la création du Secrétariat technique, chargé du Suivi du portefeuille des participations de l'Etat et ses démembrements dans les entités économiques.

## **I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE**

Le Conseil a adopté **un décret** portant réglementation de la banalisation des véhicules de l'Etat.

Ce décret est une relecture du décret n°2013-656/PRES/PM/MIDT/MEF/MATS/MDNAC du 30 juillet 2013 portant réglementation de la banalisation des véhicules de l'Etat.

L'objectif de cette relecture est de faciliter le traitement des dossiers en tenant compte des demandes tout en conservant le caractère exceptionnel de l'opération de banalisation.

L'adoption de ce décret permet une saine gestion des véhicules banalisés de l'Etat.

### **I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

Le Conseil a adopté **une ordonnance** portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°16869P signé le 12 janvier 2026 entre le Burkina Faso et le Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID) pour le financement du Projet de protection du capital humain phase II.

D'un coût estimé à **30 000 000 dollars US** soit **16 740 000 000 F CFA**, le Projet de protection du capital humain phase II (PPCH II) est financé par le Fonds de l'OPEP pour le développement international.

Le projet vise à renforcer la capacité du Gouvernement à répondre aux situations d'urgence dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

L'adoption de cette ordonnance permet de ratifier l'Accord de prêt entre le Burkina Faso et le Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID) en vue du financement du Projet de protection du capital humain phase II, conformément à la loi n°023-2025/ALT du 29 décembre 2025 portant habilitation du Gouvernement à autoriser par voie d'ordonnance, la ratification des accords et conventions de financement signés entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers.

#### **I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE**

Le Conseil a adopté **une ordonnance** portant institution d'un avancement à titre exceptionnel au profit des personnels des forces de sécurité intérieure.

Les statuts des forces de sécurité intérieure prévoient que l'accès à un corps supérieur s'opère, en principe par concours professionnel. Par ailleurs l'accès à un grade supérieur s'acquiert principalement par avancement en fonction de l'ancienneté.

Toutefois, en période de crise sécuritaire exceptionnelle, l'application stricte de ces mécanismes ordinaires ne permet pas toujours de satisfaire pleinement les exigences opérationnelles, ni de prendre en compte de manière adéquate l'engagement, le mérite et les sacrifices consentis par les personnels des forces de sécurité intérieure. Face à cette situation, il est apparu nécessaire de prévoir des mesures dérogatoires et exceptionnelles en matière de gestion des carrières.

Ces mesures concernent notamment l'avancement à titre exceptionnel, soit de grade en grade dans le même corps, soit avec accès à un corps immédiatement supérieur, en reconnaissance des faits d'éclat ou des services exceptionnels rendus à la Nation en temps de paix, de crise, de conflit armé ou au cours d'une mission spéciale à haut risque.

L'adoption de cette ordonnance permet l'avancement à titre exceptionnel au profit des personnels des forces de sécurité intérieure, conformément à la loi n°020-2025/ALT du 22 décembre 2025 portant habilitation du Gouvernement à prendre des mesures dans le cadre des sujétions liées aux nécessités de la défense nationale.

## **I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE**

Le Conseil a examiné **deux (02) projets de loi**.

**Le premier projet de loi** porte modification de la loi n°045/98/AN du 13 octobre 1998 portant création des Tribunaux de grande instance de Banfora, Diapaga et Tougan.

Le Gouvernement du Burkina Faso a entrepris dans le cadre du renforcement de la gouvernance du territoire, un réaménagement du territoire national ayant conduit à la création de nouvelles provinces et à la redéfinition des limites territoriales de certaines collectivités. Ce réaménagement a également des incidences sur l'organisation judiciaire, notamment sur les ressorts territoriaux de certaines juridictions.

Cette loi modificative vise à opérer une redéfinition du ressort territorial du Tribunal de grande instance de Diapaga qui couvre désormais les territoires des provinces du Gobnangou et du Dyamougou. Elle permettra de mettre en adéquation la carte judiciaire avec la nouvelle organisation territoriale.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

**Le second projet de loi** porte modification de la loi n°023-2007/AN du 08 novembre 2007 portant création des Tribunaux de grande instance de Djibo, Nouna, Orodara et Diébougou.

Cette loi modificative vise à opérer une redéfinition du ressort territorial du Tribunal de grande instance de Djibo qui couvre désormais les territoires des provinces du Djelgodji et du Karo Peli. Elle permettra de mettre en adéquation la carte judiciaire avec la nouvelle organisation territoriale.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

## **I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE**

Le Conseil a adopté **un décret** portant modification du décret n°2024-1723/PRES/PM/MS/MICA/MEF du 31 décembre 2024 portant approbation des statuts de la Société de gestion du technopôle pharmaceutique intégré de Kokologho.

Le Conseil des ministres du 05 février 2026 a adopté le décret modificatif n°2024-1630/PRES/PM/MICA/MEF/MS du 23 décembre 2024 portant création d'une société d'économie mixte dénommée Société de gestion du technopôle pharmaceutique intégré de Kokologho (FASO-PHARMA). Ledit décret consacre le transfert des parts de l'Agence de développement économique de Kokologho à l'Etat.

La modification du décret portant création de FASO-PHARMA entraine systématiquement celle du décret portant approbation de ses statuts.

L'adoption de ce décret permet de doter la Société de gestion du technopôle pharmaceutique intégré de Kokologho de nouveaux statuts en vue d'accomplir efficacement ses missions.

## **I.7. AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT**

Le Conseil a adopté **un décret** portant organisation de l'Assemblée générale des Sociétés d'Etat et des Etablissements publics de prévoyance sociale (AG-SE/EPPS).

Ce décret est une relecture du décret n°2000-192/PRES/PM/MICA/ME du 17 mai 2000 portant organisation de l'Assemblée générale des Sociétés d'Etat. Il comporte entre autres les innovations suivantes :

- la prise en compte des Etablissements publics de prévoyance sociale dans le dispositif d'approbation des comptes des entités publiques ;
- la tenue des rencontres préparatoires au sein de chaque tutelle technique des sociétés d'Etat et des Etablissements publics de prévoyance sociale en vue d'examiner en amont la validité des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes, les projets de résolutions à soumettre à l'AG-SE, les difficultés rencontrées et les propositions de solutions ;
- la prise de sanctions en cas de manquement à certaines dispositions réglementaires.

Ce décret vise à formaliser la participation des EPPS dans le cadre juridique et organisationnel de l'Assemblée générale des sociétés d'Etat afin d'améliorer leur gouvernance.

L'adoption de ce décret permet de disposer d'un cadre approprié pour l'approbation des comptes des sociétés d'Etat et des Etablissements publics de prévoyance sociale.

## **II. COMMUNICATIONS ORALES**

**II.1.** Le ministre des Serviteurs du Peuple a fait au Conseil une communication relative aux mesures prises contre sept agents publics visés par une révélation du KORAG le 1<sup>er</sup> février 2026.

Lesdits agents ont été incriminés dans des dossiers de corruption documentés par le KORAG et des mesures disciplinaires prises à l'encontre de certains d'entre eux. C'est ainsi que des agents ont été révoqués et d'autres ont fait l'objet de procédures disciplinaires. Au terme de ces procédures, Monsieur Sény SANKADE, Mle 240 559, Adjudant de police, est rétrogradé au grade de Sergent-chef de police, Monsieur Abdoul Rachid OUEDRAOGO, Mle 1 104 2021 0068, Agent de police, non sanctionné au bénéfice du doute.

Le Gouvernement reste engagé sur le chantier de la moralisation de la vie publique pour une gouvernance vertueuse en cohérence avec les valeurs de la Révolution progressiste populaire.

**II.2.** Le ministre de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme a fait au Conseil une communication relative à l'organisation de la 16<sup>e</sup> édition du Salon international du Tourisme et de l'hôtellerie de Ouagadougou (SITHO), prévue du 22 au 27 septembre 2026.

Placée sous le thème : « **Financement des projets structurants : un levier pour le développement du tourisme** », la 16<sup>e</sup> édition du SITHO entend mettre un accent particulier sur le financement des projets touristiques structurants afin de stimuler l'investissement et de consolider l'offre touristique nationale.

Plusieurs activités sont prévues pour cette édition. Il s'agit entre autres :

- des rencontres d'affaires B to B entre les professionnels du secteur du tourisme ;
- des panels et conférences sur le thème central du financement des projets touristiques structurants ;
- des expositions de potentialités culturelles et touristiques ;
- des excursions touristiques grand public.

En marge du SITHO 2026, il est prévu l'organisation d'un forum des acteurs du tourisme de la Confédération des Etats du Sahel (AES). Ce forum devra aboutir à la signature d'une convention de partenariat entre les organisations de gestion des destinations des trois (03) Etats membres de l'AES, afin de valoriser et de promouvoir le potentiel touristique de l'espace confédéral.

**II.3.** Le ministre de la Santé a fait au Conseil une communication relative à l'organisation du Forum national sur le financement de la santé, prévu du 25 au 27 mars 2026 à Ouagadougou.

Ce forum a pour thème « **Bâtir un système de financement de la santé efficient et équitable pour une souveraineté sanitaire et la réalisation des objectifs du Plan RELANCE 2026-2030** ». Il a pour objectif de proposer un agenda concret de réformes du financement de la santé au Burkina Faso et une feuille de route opérationnelle pour sa mise en œuvre.

Il s'agira entre autres, d'apprécier les progrès et défis du Burkina Faso en matière de financement de la santé, de s'enrichir des expériences régionales et internationales réussies puis de proposer les principes et actions concrètes d'alignement des interventions des partenaires au développement.

Le Forum national sur le financement de la santé est placé sous le Très haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président du Faso, Chef de l'Etat.

**II.4.** Le ministre de l'Enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique a fait au Conseil le compte rendu de la mise en œuvre de la phase pilote du Programme de reconversion des diplômés du système universitaire (PRDSU), tenu du 20 octobre 2025 au 30 janvier 2026.

260 diplômés venus de Bobo-Dioulasso, de Koudougou, de Ouahigouya et de Ouagadougou ont pris part à cette phase pilote du PRDSU. La formation, axée sur une approche pédagogique innovante basée sur 5% de théorie et 95% de pratique, a duré trois (03) mois et s'est articulée autour de 06 packs de métiers intégrés, comprenant chacun plusieurs modules techniques ainsi qu'un module transversal obligatoire de civisme et patriotisme.

La mise en œuvre du programme a permis aux bénéficiaires d'acquérir les compétences techniques nécessaires à la création et à la gestion d'activités génératrices de revenus.

Le Programme de reconversion des diplômés du système universitaire vise à favoriser la reconversion socioprofessionnelle des diplômés du système universitaire à travers des formations modulaires qualifiantes dans des métiers à fort potentiel d'emploi. Il constitue une opportunité pour les diplômés en fin de cycle confrontés à des difficultés d'insertion socioprofessionnelle.

**II.5.** Le ministre des Sports, de la jeunesse et de l'emploi a fait au Conseil une communication relative à l'organisation de la première édition d'une course cycliste dénommée « **Tour féminin Yennenga** », prévue du 23 au 29 mars 2026.

La première édition de ce tour se déroulera en cinq (05) étapes, avec un circuit reliant plusieurs localités du pays afin de valoriser la diversité du territoire et favoriser l'adhésion des communautés. Cette compétition internationale

connaîtra la participation des pays tels le Bénin, le Burundi, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Mali, la Namibie et le Niger.

L'édition 2026 du Tour féminin Yennenga a entre autres pour objectifs de promouvoir la performance et l'excellence sportive féminine au Burkina Faso, de sensibiliser les populations sur le rôle majeur de la femme dans le développement socioéconomique et de contribuer au rayonnement de notre pays à travers un évènement fédérateur.

### **III. NOMINATIONS**

### **III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES**

#### **A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO**

- Monsieur Arsène **ROUAMBA, Officier**, est nommé Directeur général adjoint de l'Agence Faso Mèbo ;
- Monsieur Benjamin **BINGO, Mle 294 360 P**, Inspecteur du trésor, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur des finances et de la comptabilité de l'Agence Faso Mèbo ;
- Monsieur Rayangnewendé Darel Odilon **OUEDRAOGO, Officier**, est nommé Directeur des ressources humaines de l'Agence Faso Mèbo.

#### **B. AU TITRE DE LA PRIMATURE**

- Monsieur Séguérin **ROMBA, Mle 57 199 L**, Inspecteur du trésor, 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Jean Philippe **DAKOURE, Mle 104 267 W**, Administrateur des services financiers, 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon, est nommé Conseiller spécial chargé des questions économiques ;
- Monsieur Wend Bénédo Jean Sylvestre **KOROGO, Officier**, est nommé Secrétaire permanent de la Commission nationale de contrôle des armes (SP/CNCA).

#### **C. AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'EAU, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES**

- Madame Dabou Irène **TRAORE, Mle 47 685 F**, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 15<sup>e</sup> échelon, est nommée Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Donkora **KAMBOU, Mle 83 980 E**, Ingénieur d'agriculture, 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon, est nommé Conseiller technique, en remplacement de Mahamoudou TIEMTORE ;

- Monsieur Seydou **SANA, Mle 83 979 H**, Ingénieur de conception en génie rural, 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon, est nommé Conseiller technique, en remplacement de Monsieur Boukary SAVADOGO ;
- Monsieur Yasseya **GANAME, Mle 216 305 J**, Ingénieur de conception du génie rural, 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Windgoudi Jacques **BONKOUNGOU, Mle 213 864 M**, Inspecteur de l'environnement, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon, est nommé Chargé de mission, en remplacement de Bienvenu ZONOU ;
- Monsieur Boukary **SAVADOGO, Mle 47 770 D**, Administrateur des affaires sociales, 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Pamoussa **OUEDRAOGO, Mle 46 066 U**, Inspecteur général des eaux et forêts, catégorie I, grade A, 2<sup>e</sup> échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Moussa **RAMDE, Mle 289 067 Y**, Ingénieur du génie rural, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur régional de l'Agriculture, de l'eau, des ressources animales et halieutiques du Djôrô ;
- Monsieur Wend-Kuni Josée **BAMA, Mle 271 688 K**, Inspecteur principal des eaux et forêts, catégorie I, grade A, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur des semences forestières ;
- Monsieur Bêma Roland **SANOU, Mle 213 860 W**, Inspecteur de l'environnement, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur du Bureau national Ozone à la Direction générale de l'environnement et du cadre de vie ;
- Monsieur Boudounoma Constantin Adama **NIKIEMA, Mle 254 972 K**, Ingénieur du génie rural, 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur de la Mobilisation des ressources en eau à la Direction générale des ressources en eau et de l'hydraulique ;

- Monsieur Lossi Roger **DAKUO, Mle 245 159 M**, Inspecteur des impôts, 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur de la Législation, de la réglementation et de la sécurisation foncière à la Direction générale du foncier, de la formation et de l'organisation du monde rural ;
- Monsieur Bakena Ahmed **KARAMA, Mle 264 109 M**, Conseiller en études et analyses, 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Directeur de la Police de l'eau à la Direction générale des ressources en eau et de l'hydraulique ;
- Monsieur Wièmè **SOME, Mle 215 302 Z**, Ingénieur d'élevage, 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur du développement du pastoralisme à la Direction générale du foncier, de la formation et de l'organisation du monde rural ;
- Monsieur Wêndtoê Barnaby **NIKIEMA, Mle 216 285 M**, Ingénieur du génie rural, 1<sup>ère</sup> classe, 8<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur des études et de l'information sur l'eau à la Direction générale des ressources en eau et de l'hydraulique ;
- Madame Zalissa **OUEDRAOGO/KARGOUGOU, Mle 315 221 D**, Ingénieur du génie rural, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon, est nommée Directrice du laboratoire d'analyse de la qualité de l'environnement ;
- Monsieur Sibiri Donatien Jacob **BONKOUNGOU, Mle 362 047 Z**, Ingénieur en génie rural/hydrologie, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur du développement de l'irrigation à la Direction générale des aménagements agropastoraux et du développement de l'irrigation ;
- Monsieur Eric Rega Christophe **BAYALA, Mle 293 425 F**, Inspecteur de l'environnement, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon, est nommé Chef du département des mécanismes et des garanties REDD+ ;
- Monsieur Al Ibrahim **TRAORE, Mle 264 114 J**, Conseiller en études et analyses, 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Chef du département de la coordination des interventions alimentaires au Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire ;

- Madame Nongawendé Ella **ZONGO, Mle 264 384 K**, Ingénieur d'agriculture, 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, est nommée Chef de département de la résilience au Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire ;
- Monsieur Jean Philippe **BADOLO, Mle 94 485 M**, Inspecteur des eaux et forêts, catégorie IA, 3<sup>e</sup> échelon, est nommé Chef de département de la coordination des Conventions internationales sur le développement durable et les changements climatiques au Secrétariat permanent de la Coordination des politiques sectorielles agricoles et du développement durable ;
- Madame Tégawendé Esther **OUEDRAOGO, Mle 212 656 E**, Ingénieur de conception du génie rural, 1<sup>ère</sup> classe, 8<sup>e</sup> échelon, est nommée Chef de département de la gestion des situations d'urgences en WASH au Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire.

#### **D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

- Monsieur Lassana **KONATE, Mle 40 466 K**, Inspecteur des impôts, 1<sup>ère</sup> classe, 8<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur du Centre des impôts Ouaga III ;
- Monsieur Ambroise **OUEDRAOGO, Mle 104 653 N**, Administrateur des services financiers, 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon, est nommé Comptable principal des matières du Fonds de soutien à l'éducation et à la recherche ;
- Madame Nibèguirè Sylvie Marie Hortense **SOME, Mle 200 267 S**, Contrôleur des services financiers, 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon, est nommée Comptable principal des matières de l'Institut national de formation en travail social ;
- Monsieur Louis **ZEIDA, Mle 53 607 W**, Contrôleur du trésor, 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon, est nommé Comptable principal des matières du Centre de promotion de l'aviculture et multiplication des animaux performants ;

- Madame Mamounata **OUEDRAOGO/OUEDRAOGO, Mle 58 576 K**, Inspecteur du trésor, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon, est nommée Comptable principal des matières du ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi ;
- Monsieur Albert **SANOU, Mle 91 689 G**, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 8<sup>e</sup> échelon, est nommé Comptable principal des matières du ministère de la Construction de la Patrie.

#### **E. AU TITRE DU MINISTERE DES SERVITEURS DU PEUPLE**

- Monsieur Wourozou Olivier Constantin **SANOU, Mle 94 464 G**, Chirurgien-Dentiste spécialiste en santé publique et santé communautaire, 1<sup>ère</sup> classe, 11<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle.

#### **F. AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT**

- Madame Nebnoma Patricia **YAMEOGO/BERE, Mle 78 219 K**, Professeur certifié des lycées et collèges, 1<sup>ère</sup> classe, 10<sup>e</sup> échelon, est nommée Chargé de mission, en remplacement de Madame Bintou SARA ;
- Monsieur Mathias **DOLLY, Mle 130 561 T**, Magistrat, 1<sup>er</sup> grade, 1<sup>er</sup> échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Bernard **BELEMYEGRE, Mle 200 554 P**, Conseiller des affaires économiques, 1<sup>ère</sup> classe, 8<sup>e</sup> échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Serge Eric **COMPAORE, Mle 119 833 T**, Conseiller des affaires économiques, 1<sup>ère</sup> classe, 10<sup>e</sup> échelon, est nommé Chargé d'études.

## **G. AU TITRE DU MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI**

- Monsieur Abdoulaye **OUATTARA, Mle 35 155 T**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 3<sup>e</sup> classe, 8<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur de Cabinet ;
- Monsieur Yacouba **GUIGMA, Mle 35 920 T**, Inspecteur des impôts, 2<sup>e</sup> classe, 8<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur général de l'Agence burkinabè pour l'emploi (ABPE) Faso Tonlo Zi ;
- Monsieur Moussa **SERE, Mle 259 739 D**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur régional des Sports, de la jeunesse et de l'emploi de Bankui ;
- Monsieur Sibiri Félix **ZOUNGRANA, Mle 246 611 W**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur régional des Sports, de la jeunesse et de l'emploi du Djôrô ;
- Monsieur Seydou **KABORE, Mle 117 250 M**, Professeur d'éducation physique et sportive, 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur régional des Sports, de la jeunesse et de l'emploi du Guiriko ;
- Monsieur Jean-Baptiste **KOUMBEM, Mle 117 243 D**, Professeur d'éducation physique et sportive, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon est nommé Directeur régional des Sports, de la jeunesse et de l'emploi du Goulmou ;
- Madame Nida Blanche **HIEN/TRAORE, Mle 228 360 L**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, est nommée Directrice régionale des Sports, de la jeunesse et de l'emploi des Koulsé ;
- Monsieur Mahamoudou **SAWADOGO, Mle 303 895 F**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur régional des Sports, de la jeunesse et de l'emploi du Liptako ;
- Monsieur Kissassida Hubert **ZOUNGRANA, Mle 35 997 Z**, Professeur certifié des lycées et collèges, 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur régional des Sports, de la jeunesse et de l'emploi du Nakambé ;

- Monsieur Zoua **SAHOUNA, Mle 111 515 B**, Professeur d'éducation physique et sportive 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur régional des Sports, de la jeunesse et de l'emploi du Nando ;
- Madame Aminata **SISSOKO, Mle 227 625 V**, Professeur d'Education physique et sportive, 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon, est nommée Directrice régionale des Sports, de la jeunesse et de l'emploi du Nazinon ;
- Madame Pêg-Wendé Apolline Marie Rolande **BALKOUMA, Mle 324 698 N**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon, est nommée Directrice régionale des Sports, de la jeunesse et de l'emploi de Oubri ;
- Monsieur Adama **KONFE, Mle 220 352 Y**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur régional des Sports, de la jeunesse et de l'emploi des Tannounyan.

### **III.2. REVOCATION**

#### **AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE**

Le Conseil a procédé à la révocation de Monsieur Jacques BOA, Mle 278 480 M, Médecin spécialiste en stomatologie et chirurgie maxillo-faciale pour faute d'extrême gravité.

### **III.3. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION**

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- du Fonds d'appui au sport et à la presse privée (FASP) « Wassa Bondo » au titre de la Primature ;
- du Conseil burkinabè des chargeurs (CBC) au titre du ministère de l'Administration territoriale et de la mobilité ;
- du Conseil de surveillance de la Caisse de dépôts et d'investissements du Burkina Faso au titre du ministère de l'Economie et des finances ;
- du Centre hospitalier universitaire Sourô Sanou (CHUSS), du Centre hospitalier régional de Ziniaré (CHR-Z) et de l'Office de santé des travailleurs (OST) au titre du ministère de la Santé ;
- du Bureau des mines et de la géologie du Burkina (BUMIGEB) au titre du ministère de l'Energie, des mines et des carrières.

Le Conseil a également procédé à la nomination d'Administrateurs au Conseil d'orientation et de contrôle de l'Agence nationale de la météorologie (ANAM) au titre du ministère de l'Administration territoriale et de la mobilité.

Il a procédé à la nomination de Présidents au Conseil d'administration du Fonds d'appui au sport et à la presse privée (FASP) « Wassa Bondo » et au Conseil d'orientation et de contrôle de l'Agence nationale de la météorologie (ANAM).

## **A. PRIMATURE**

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

**Le premier décret** nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Fonds d'appui au sport et à la presse privée (FASP) « Wassa Bondo ».

### **ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT**

**Au titre de la Primature :**

- Monsieur Yacouba **BANGRE**, Mle **212 197 C**, Conseiller des affaires économiques.

**Au titre du ministère de l'Economie et des finances :**

- Madame Wendpaga Adiara **OUEDRAOGO/SORE**, Mle **91 256 B**, Inspecteur du trésor.

**Au titre du ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi :**

- Madame Gouolgné Aurélie Henriette **SOME/SOMDA**, Mle **47 708 A**, Professeur certifié des lycées et collèges.

**Au titre du ministère de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme :**

- Madame Séraphine **SOME/MILLOGO**, Mle **98 287 Z**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication.

### **ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA PRESSE PRIVEE**

- Madame Hawa **BILGO/LY**, Journaliste.

**ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ASSOCIATION DES  
REGIONS DU BURKINA FASO (ARBF)**

- Monsieur Abdramane **OUEDRAOGO**, Mle 229 890 L, Administrateur civil.

**ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ASSOCIATION DES  
MUNICIPALITES DU BURKINA FASO (AMBF)**

- Monsieur Yassia **SAWADOGO**, Mle 35 961 F, Professeur certifié des lycées et collèges.

**Le second décret** nomme Madame Wendpaga Adiara **OUEDRAOGO/SORE**, Mle 91 256 B, Inspecteur du trésor, Présidente du Conseil d'administration du Fonds d'appui au sport et à la presse privée (FASP) « Wassa Bondo ».

**B. MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE  
LA MOBILITE**

Le Conseil a adopté **trois (03) décrets**.

**Le premier décret** nomme les personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'orientation et de contrôle de l'Agence nationale de la météorologie (ANAM) pour un premier mandat de trois (03) ans.

**Au titre du ministère de l'Administration territoriale et de la mobilité :**

- Monsieur Hikoti **GNOUMOU**, Mle 130 465 B, Magistrat, en remplacement de Monsieur Mamadou OUATTARA ;
- Monsieur Koudougou Abel **ZONGO**, Officier, en remplacement de Monsieur Haïdara Moctar TABORE.

**Le deuxième décret** nomme Monsieur Hikoti **GNOUMOU, Mle 130 465 B**, Magistrat, Président du Conseil d'orientation et de contrôle de l'Agence nationale de la météorologie (ANAM) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Mamadou OUATTARA.

**Le troisième décret** nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Conseil burkinabè des chargeurs (CBC) pour un premier mandat de trois (03) ans.

#### **ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT**

##### **Au titre de la Présidence :**

- Monsieur Mohamed Tidjane **KINDA, Mle 334 022 K**, Maître-assistant.

##### **Au titre du ministère de l'Economie et des finances :**

- Monsieur Tégawendé André **ZAGRE, Mle 51 956 H**, Inspecteur divisionnaire des douanes.

#### **ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO**

- Monsieur Djakaridja **GNAMOU, Mle 23 19 245 M**, Economiste.

#### **C. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Patindé Wendinda Jean Yves **BELEM, Mle 58 450 U**, Inspecteur du trésor, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie et des finances au Conseil de surveillance de la Caisse des dépôts et d'investissements du Burkina Faso pour un premier mandat de trois (03) ans.

## **D. MINISTERE DE LA SANTE**

Le Conseil a adopté **trois (03) décrets**.

**Le premier décret** renouvelle le mandat de Monsieur Samdpawindé Macaire **OUEDRAOGO, Mle 94 470 B**, Professeur titulaire hospitalo-universitaire, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire Sourô Sanou (CHUSS) pour une dernière période de trois (03) ans.

**Le deuxième décret** nomme Monsieur Jean-Baptiste **ZEIDA, Mle 43 132 B**, Inspecteur du trésor, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie et des finances au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Ziniaré (CHR-Z) pour un premier mandat de trois (03) ans.

**Le troisième décret** nomme Monsieur N'so **BAKIEKA, Mle 082 349 X**, Manipulateur d'Etat en électroradiologie médicale, Administrateur représentant le personnel au Conseil d'administration de l'Office de santé des travailleurs (OST) pour un premier mandat de trois (03) ans.

## E. MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Olivier **KIEMA, Mle 118 698 M**, Economiste, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat au Conseil d'administration du Bureau des mines et de la géologie du Burkina (BUMIGEB) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Madame Assita TRAORE.

Le Porte-parole du Gouvernement,



[www.sig.gov.bf](http://www.sig.gov.bf)

